

Décision

Générale

colonial

Décision n° 444 24/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour pour Rouen (Seine-Inférieure) est accordé à Mme Boust (Thérèse), secrétaire en service au bureau du ravitaillement général. Mme Boust, accompagnée de sa fille âgée de 20 ans, rejoindra son lieu de séjour par première occasion maritime, pour compter du 25 avril 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 8e catégorie). Conformément aux dispositions de l'article 15 du 4 avenant au contrat d'engagement, Mme Boust percevra, avant son départ de la colonie une indemnité égale à trois mois de rémunération.